REGLEMENT INTERIEUR DU TROC & PUCES

Organisé par l'APEL Saint Louis-La Paix

DIMANCHE 17 mars 2019

Au Lycée La Paix- 6 rue des Ormes Ploemeur (gymnase chauffé)

1 - Cette manifestation s'adresse aux collectionneurs et particuliers (dans la limite de deux par an). aux artisans d'art, aux associations, aux professionnels de la brocante, aux déballeurs d'un jour.

2 - Seront exposantes, les personnes physiques ou morales, ainsi que les associations (loi 1901) dont **le bulletin d'inscription sera correctement rempli, signé et accompagné du paiement par chèque.**

3 - L'organisation se réserve le droit d'exclure tout exposant susceptible d'entraîner des troubles lors de la manifestation.

4 - Les emplacements sont numérotés et attribués à l'avance. Il ne sera toléré aucune modification concernant leur attribution, sans l'accord express de l'organisateur.

5 - Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité en cas de détérioration, vol ou préjudice. Il lui incombe de pourvoir à leur assurance.

6 - La vente et/ou l'échange d'animaux est interdit.

7 - Afin de garder le caractère "vide-grenier" de cette manifestation, **la vente d'articles neufs** (sauf artisanat d'art), **de denrées alimentaires, d'armes à feu** (hors collections et démilitarisées), **d'armes blanches et d'objets de propagande** est formellement proscrite.
Aucune propagande idéologique, politique ou autre ne sera tolérée sous peine d'exclusion.

8 - Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.

9 - L'organisateur se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment. En cas d'annulation par arrêté préfectoral, il ne sera effectué aucun remboursement.

10 - Les exposants seront accueillis entre 08H00 et 09H30 du matin (fléchage assuré) et devront être en place pour accueillir les visiteurs à partir de 10H00. Ils ne pourront pas remballer avant 17H30.

11 - A l'issue du déchargement des véhicules par les exposants, un parking réservé sera prévu à proximité du site. Pour des raisons de sécurité, aucune circulation motorisée ne sera acceptée entre 09H30 et 17H30.

12 - En cas de désistement, le remboursement des inscriptions ne sera admis que si le comité organisateur a été prévenu avant le samedi 9 mars 2019.

13 - Les tables seront fournies et déjà installées sur chaque emplacement ainsi qu'un siège.

14 - Chaque exposant est autorisé à entrer gratuitement sur le site avec une seule personne. Au-delà, toute entrée sera payante (1€ l'entrée).

APEL SAINT LOUIS-ND DE LA PAIX – 30-32 RUE Emile Corre 56100 LORIENT

06 63 20 05 19 - apel@saintlouis-lapaix.com